

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités publie « L'essentiel du risque routier professionnel en 2023 »

24 JUILLET 2024

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2022

27 815 500

travailleurs concernés par le risque routier*



Source : ONISR

37%

des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail.

En 2023, le risque routier professionnel reste la deuxième cause de mortalité au travail en France. Selon le document « L'essentiel du risque routier professionnel » publié par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le ministère de l'Intérieur, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France, et l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 485 personnes ont perdu la vie lors d'un déplacement lié au travail en 2022. Ce document met en avant l'urgence de renforcer les mesures de prévention et la sensibilisation dès l'embauche pour mieux protéger les salariés sur la route.

Intitulé « L'essentiel du risque routier professionnel », ce document dévoile des statistiques inquiétantes, soulignant que le risque routier demeure la deuxième cause de mortalité au travail en 2023. Selon le rapport, 485 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail en 2022. Parmi ces victimes, une proportion

significative est composée de salariés avec moins d'un an d'ancienneté : 39% des décès sur un trajet domicile-travail et 30% en mission concernant des employés ayant moins d'un an dans l'entreprise. De plus, 1 décès sur 10 touche un travailleur embauché depuis moins d'un mois. Ces chiffres mettent en avant l'importance de sensibiliser les salariés au risque routier dès l'embauche.

Les principales causes d'accidents mortels sur les trajets domicile-travail sont identifiées :

- La vitesse excessive ou inadaptée (25%),
- L'inattention (14%),
- Le non-respect des priorités (11%),
- La consommation d'alcool (11%).

Malgré les efforts de sensibilisation, les accidents routiers professionnels continuent de causer un nombre élevé de décès chaque année. Par ailleurs, l'analyse statistique des causes et circonstances des accidents est essentielle pour approfondir la connaissance de ce risque, établir un diagnostic précis, et orienter les politiques de prévention en conséquence. Le risque routier professionnel est désormais identifié comme une des priorités du quatrième Plan santé au travail 2021-2025 et de la politique de sécurité routière.

[Consulter le communiqué](#)

[Consulter le « Plan santé au travail 4 »](#)

[Lire la campagne vidéo](#)